



SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 21 janvier 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante
Thérèse Gatien

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Sont absents : Monsieur le maire André J. Côté
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 31 « divers » du sujet suivant :

31) Embauche bibliotechnicienne responsable – bibliothèque

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption – procès-verbal de la séance « spéciale budget » du 10 décembre 2007
- 3) Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 10 décembre 2007
- 4) 60^e anniversaire du drapeau fleurdelisé
- 5) Approbation lettre d'entente 2008-01, cols blancs et autorisation signature
- 6) Entente – subvention – aménagement terrain synthétique de soccer/football

- 7) Embauche col blanc surnuméraire – secrétaire
- 8) Approbation – comptes à payer – décembre 2007 et janvier 2008
- 9) Approbation – dépenses incompressibles – décembre 2007
- 10) Approbation de la grille salariale des employés étudiants cols blancs 2008
- 11) Approbation de la grille salariale des employés étudiants 2008
- 12) Mandat – conseiller en ressources humaines
- 13) Affectation du solde des règlements d'emprunt 963 et 1100 pour la réduction de la dette lors du paiement des échéances pour le remboursement en capital et intérêts
- 14) Appropriation au surplus affecté
- 15) Embauche – employés surnuméraires année 2008 – division Travaux publics
- 16) Octroi de contrat – entretien ménager des édifices municipaux – appel d'offres 7020-TP
- 17) Mandat laboratoire – étude géotechnique – amphithéâtre du parc de la Promenade
- 18) Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – utilités publiques – développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase II A – rues de Syracuse et de Santorin
- 19) Autorisation – comité de sélection et critères d'évaluation – appel d'offres 8001-ST
- 20) Nomination représentant – comité de suivi – Enfouissement J.M. Langlois
- 21) Prolongation d'embauche col blanc étudiant – technicien en bâtiment, Service planification et développement du territoire
- 22) Prolongation d'embauche col blanc étudiant – technicien en bâtiment, Service planification et développement du territoire
- 23) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 11 décembre 2007
- 24) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 16 janvier 2008
- 25) Embauche stagiaire – régisseur, Service des loisirs
- 26) Aide financière – tournoi régional du baseball mineur
- 27) Aide financière – tournoi provincial de hockey mineur
- 28) Avis de motion – règlement 1196 décrétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne
- 29) Adoption premier projet – règlement 1194 modifiant le règlement d'affichage 558 afin d'introduire des dispositions particulières relatives à l'affichage à l'intérieur de la zone C06-608
- 30) Emprunt temporaire – règlement 1189 décrétant un emprunt au montant de 3 700 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur commercial « Carrefour Candiac »
- 31) Divers
- 32) Parole au public
- 33) Levée de la séance

08-01-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE BUDGET » DU 10 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale budget » du 10 décembre 2007 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale budget » du 10 décembre 2007.

**08-01-03 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU
10 DÉCEMBRE 2007**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2007 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2007.

08-01-04 60^E ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU FLEURDELISÉ

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 1948, le gouvernement édictait pour le Québec le fleurdelisé comme drapeau officiel;

CONSIDÉRANT QUE le même jour, le drapeau officiel était hissé, pour la première fois, sur la tour principale de l'Hôtel du Parlement, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date le drapeau officiel est devenu le principal emblème du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac souligne le soixantième anniversaire de l'officialisation du fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec.

**08-01-05 APPROBATION LETTRE D'ENTENTE 2008-01, COLS BLANCS ET
AUTORISATION SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 22.1 prévoient que La Confédération est un congé férié et payé;

CONSIDÉRANT QU'en 2008, La Confédération est un mardi;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent devancer ce congé au lundi précédent, soit le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2008-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour le congé férié de La Confédération le lundi 30 juin 2008 plutôt que le mardi 1^{er} juillet 2008;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**08-01-06 ENTENTE – SUBVENTION – AMÉNAGEMENT TERRAIN
SYNTHÉTIQUE DE SOCCER/FOOTBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives », pour le projet de construction d'un terrain synthétique de soccer/football;

CONSIDÉRANT le 25 janvier 2007, monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé qu'il accordait une subvention à la Ville pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit intervenir avec le Ministère afin d'établir les conditions de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs de la Ville de Candiac soit autorisé à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer/football dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives », et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

08-01-07 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les employés réguliers absents pour maladie, congés personnels, vacances et autres absences durant l'année;

CONSIDÉRANT le court délai pour permettre de combler les effectifs afin d'assurer la continuité des opérations des services de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés surnuméraires aptes et prêts à remplacer à pied d'œuvre les employés absents pour de courtes périodes au cours de l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Brigitte Mercure, au poste de secrétaire, classe « C », col blanc surnuméraire, pour l'année 2008, selon les besoins des services de la Ville, le tout selon les termes et conditions de la Convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Mercure soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

08-01-08 APPROBATION – COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2007 ET JANVIER 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007 et de janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007 et de janvier 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Françoise Lamacchietta, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 722 233,33 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 716 034,07 \$, le tout pour un total de 1 438 267,40 \$.

08-01-09 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de décembre 2007 représentant une somme de 779 392,95 \$.

08-01-10 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS COLS BLANCS 2008

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés étudiants cols blancs est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2008 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille salariale ci-dessous, applicable aux employés étudiants embauchés pour effectuer des tâches en lien avec des postes prévus à la convention collective des cols blancs;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2008.

Classe	Année	Taux horaire
AB-A-B	1 ^{re}	9,47 \$
	2 ^e	10,53 \$
	3 ^e	11,58 \$
C	1 ^{re}	9,97 \$
	2 ^e	11,02 \$
	3 ^e	12,07 \$

Classe	Année	Taux horaire
D	1 ^{re}	11,00 \$
	2 ^e	12,05 \$
	3 ^e	13,10 \$
E	1 ^{re}	11,64 \$
	2 ^e	12,69 \$
	3 ^e	13,74 \$
F	1 ^{re}	12,67 \$
	2 ^e	13,72 \$
	3 ^e	14,77 \$

Après la 3^e année à l'emploi de la Ville, le taux horaire sera majoré selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation (région de Montréal) pour les douze (12) mois de l'année 2007, tel que calculé par Statistique Canada

08-01-11 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS 2008

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés étudiants est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2008 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2008 pour les employés étudiants;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2008.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Coordonnateur - Camp de jour	1 ^{er}	11,58 \$
	2 ^e	12,63 \$
	3 ^e	13,68 \$
Animateur - Camp de jour	1 ^{er}	10,00 \$
	2 ^e	11,05 \$
	3 ^e	12,11 \$
Accompagnateur - Camp de jour	1 ^{er}	11,00 \$
	2 ^e	11,99 \$
	3 ^e	13,07 \$
Animateur - Service de garde - Camp de jour	1 ^{er}	8,95 \$
	2 ^e	10,00 \$
	3 ^e	11,05 \$

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Coordonnateur - Natation	1 ^{er}	11,58 \$
	2 ^e	12,63 \$
	3 ^e	13,68 \$
Instructeur - Natation	1 ^{er}	11,05 \$
	2 ^e	12,11 \$
	3 ^e	13,16 \$
Sauveteur - Natation	1 ^{er}	10,53 \$
	2 ^e	11,58 \$
	3 ^e	12,63 \$
Assistant sauveteur – Natation	1 ^{er}	10,00 \$
	2 ^e	11,05 \$
	3 ^e	12,11 \$
Préposé à l'entretien des piscines	1 ^{er}	9,47 \$
	2 ^e	10,53 \$
	3 ^e	11,58 \$
Surveillant - Activités sportives et culturelles	1 ^{er}	8,99 \$
	2 ^e	10,00 \$
	3 ^e	11,00 \$
Animateur - Activités sportives et culturelles	1 ^{er}	11,56 \$
	2 ^e	12,56 \$
	3 ^e	13,56 \$
Préposé - Patinoires extérieures	1 ^{er}	9,87 \$
	2 ^e	10,87 \$
	3 ^e	11,87 \$
Coordonnateur - Patinoires extérieures	1 ^{er}	11,29 \$
	2 ^e	12,29 \$
	3 ^e	13,29 \$
Responsable des équipements	1 ^{er}	10,15 \$
Préposé aux salles	2 ^e	11,15 \$
Surveillant parcs	3 ^e	12,15 \$
Coordonnateur des patrouilleurs	1 ^{er}	11,58 \$
	2 ^e	12,63 \$
	3 ^e	13,68 \$
Assistant coordonnateur des patrouilleurs	1 ^{er}	10,53 \$
	2 ^e	11,58 \$
	3 ^e	12,63 \$
Patrouilleur	1 ^{er}	9,47 \$
	2 ^e	10,53 \$
	3 ^e	11,58 \$
Préposé à l'horticulture	1 ^{er}	9,47 \$
Préposé à la voirie	2 ^e	10,53 \$
	3 ^e	11,58 \$

Après la 3 ^e année à l'emploi de la Ville, le taux horaire sera majoré selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation (région de Montréal) pour les douze (12) mois de l'année 2007, tel que calculé par Statistique Canada
--

08-01-12 MANDAT – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un conseiller pour assister les directeurs de la Ville relativement aux différents dossiers de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate Me Alain Gascon de la firme Lavery, de Billy, pour agir à titre de conseiller en ressources humaines, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, le tout pour un montant forfaitaire annuel de 12 000 \$, excluant déboursés et taxes;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-416.

08-01-13 AFFECTATION DU SOLDE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 963 ET 1100 POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE LORS DU PAIEMENT DES ÉCHÉANCES POUR LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE les deniers provenant des emprunts contractés en vertu des règlements 963 et 1100 excèdent les montants requis aux fins des règlements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, l'excédent provenant d'un emprunt municipal peut, par résolution du conseil, être affecté au paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'excédent des règlements d'emprunt 963 « décrétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales sur l'avenue de Dompierre et autorisant un emprunt de 1 025 000 \$ pour payer le coût de ces travaux » et 1100 « décrétant un emprunt au montant de 650 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Candiac sur le golf », phases VI, VII et IX » soient affectés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts des règlements 963 pour un montant de 76 481,29 \$ et 1100 pour un montant de 54 308,00 \$, en capital et intérêts.

08-01-14 APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente intervenus avec le promoteur Groupe Maisons Cadiac inc. pour les projets de développements domiciliaires « Cadiac sur le golf » et « Île de France »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu desdits protocoles d'entente, le promoteur s'est engagé à payer à la Ville, pour chacune des phases du projet, un montant de 0,09 \$ par pied carré de terrain subdivisé;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, une somme de 58 495,02 \$ a été facturée à Groupe Maisons Cadiac inc. et que ce montant est ajouté aux revenus de l'exercice financier 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cadiac transfère la contribution financière au montant de 58 495,02 \$ apparaissant à l'exercice financier 2007, au surplus cumulé affecté au projet infrastructures avenue de Deauville.

**08-01-15 EMBAUCHE – EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES ANNÉE 2008 –
DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les employés réguliers absents pour maladie, congés personnels, vacances et autres absences durant l'année;

CONSIDÉRANT le court délai pour permettre de combler les effectifs afin d'assurer la continuité des opérations du service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés surnuméraires aptes et prêts à remplacer à pied d'œuvre les employés absents pour de courtes périodes au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cadiac autorise le directeur de la division Travaux publics à embaucher, selon les besoins du service, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations :

André Desbiens
Daniel Lajoie
Jacques Paquette
Herman Lacasse

Robert Gougeon
Andy Aubin
Éric Deneault

Normand Dallaire
Yves Ménard
Guillaume Vallières

Benoit Martineau
Denis St-Amour
Marie-Ève Thibodeau

QUE les deniers requis au paiement de leur salaire soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

08-01-16 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – APPEL D’OFFRES 7020-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’entretien ménager des édifices municipaux se termine le 1^{er} février 2008;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’effectuer l’entretien ménager des édifices municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d’offres public avec système d’évaluation et de pondération des offres pour l’octroi d’un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises spécialisées se sont procurées les documents et que cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de madame Isabelle Leduc et de messieurs Philippe Cloutier, Luc Brault et de Richard Taylor, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie, pour une période de trois ans, le contrat pour l’entretien ménager des édifices municipaux à « Service d’entretien Lagoa (9034-3476 Québec inc.) », soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 530 948,46 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux clauses et conditions contenues dans les documents d’appels d’offres avec pondération 7020-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires suivants :

02-190-01-495	conciergerie Hôtel de ville;
02-290-04-495	conciergerie Incendie;
02-310-01-495	conciergerie division Travaux publics;
02-701-21-495	conciergerie Centre des loisirs;
02-701-20-495	conciergerie C.R.V.P.;
02-701-26-495	conciergerie Claude-Hébert;
02-701-33-495	conciergerie Claude-Hébert – bibliothèque;
02-702-31-495	conciergerie Centre F.-Vocino;
02-702-32-495	conciergerie Centre F.-Vocino, 2 ^e étage.

**08-01-17 MANDAT LABORATOIRE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE –
AMPHITHÉÂTRE DU PARC DE LA PROMENADE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un amphithéâtre au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme « Laboratoire de Béton Qualitas » en date du 20 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate la firme « Laboratoire de Béton Qualitas » pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un amphithéâtre au parc de la Promenade sur le boulevard Marie-Victorin, pour un montant de 10 300 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services du 20 décembre 2007;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1197, au poste budgétaire 22-011-97-411, honoraires professionnels, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 1197 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**08-01-18 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX –
UTILITÉS PUBLIQUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES
COURS CANDIAC », PHASE II A – RUES DE SYRACUSE ET DE
SANTORIN**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase II A, rues de Syracuse et de Santorin, la Ville de Candiac a octroyé le contrat de construction des structures civiles requises aux différents réseaux d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater un laboratoire pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » en date du 26 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux des infrastructures souterraines pour utilités publiques dans le cadre du développement « Les Cours Candiac », phase II A, rues de Syracuse et de Santorin, pour un

montant de 10 000 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services en date du 26 novembre 2007;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1184, au poste budgétaire 22-811-84-411, honoraires professionnels.

**08-01-19 AUTORISATION – COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES 8001-ST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels de génie-conseil dans le cadre d'un mandat d'ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires nécessaires à la planification de la réfection des infrastructures du chemin Haendel;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de monsieur Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres 8001-ST et désigne les personnes ci-dessous pour agir à titre de membres du comité de sélection :

monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;
monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics;
monsieur Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau;
monsieur Gaétan Robitaille, substitut, contremaître, Réseau;
monsieur Richard Taylor, secrétaire du comité de sélection;
madame Nathalie Gosselin, substitut, secrétaire du comité de sélection.

**08-01-20 NOMINATION REPRÉSENTANT – COMITÉ DE SUIVI –
ENFOUISSEMENT J.M. LANGLOIS**

CONSIDÉRANT QUE le décret 638-96, adopté le 29 mai 1996, autorisait l'agrandissement du dépôt de matériaux secs d'Enfouissement J.M. Langlois inc. et exigeait la formation d'un comité de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le comité de surveillance doit être composé, entre autres, d'un représentant des citoyens de Candiac nommé par ces derniers et d'une personne désignée par la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques, à titre de représentant de la Ville de Candiac, pour siéger au comité de surveillance du site de dépôt de matériaux secs d'Enfouissement J.M. Langlois inc., pour l'année 2008, tel que requis par le décret 638-96.

**08-01-21 PROLONGATION D'EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT –
TECHNICIEN EN BÂTIMENT, SERVICE PLANIFICATION ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Martineau a été embauchée au poste de technicien en bâtiment, col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service planification et développement du territoire justifie la prolongation de la période d'embauche de madame Martineau jusqu'au 31 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de madame Isabelle Martineau, au poste de technicien en bâtiment, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, jusqu'au 31 décembre 2008, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la Convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Martineau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-117.

**08-01-22 PROLONGATION D'EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT –
TECHNICIEN EN BÂTIMENT, SERVICE PLANIFICATION ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Marc Drouin a été embauché au poste de technicien en bâtiment, col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au Service planification et développement du territoire justifie la prolongation de la période d'embauche de monsieur Drouin jusqu'au 31 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de prolonger la période d'embauche de monsieur Pierre-Marc Drouin, au poste de technicien en bâtiment, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, jusqu'au 31 décembre 2008, selon les besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la Convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Drouin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-117.

08-01-23 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 11 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'addenda, d'affichage et d'aménagement paysager déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 11 décembre 2007 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2007-12-01	H05-554	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type multifamilial sis au 107 à 121, avenue de Dompierre sur le lot 3 081 379
CCU-2007-12-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 15, rue de Dunham sur le lot 3 387 371
CCU-2007-12-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, rue de Dunham sur le lot 3 387 370

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2007-12-05	H03-339	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type triplex sis au 79, rue Flaubert sur le lot 4 070 289
CCU-2007-12-06	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Fougères sur le lot 3 893 676
CCU-2007-12-07	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, rue de Fougères sur le lot 3 893 686
CCU-2007-12-08	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Fougères sur le lot 3 893 683
CCU-2007-12-12	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 5, rue de Sauverny sur le lot 3 964 690
CCU-2007-12-13	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 24, rue de Sauverny sur le lot 3 964 679
CCU-2007-12-14	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 2, rue de la Seine sur le lot 3 559 108
CCU-2007-12-18	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé au 5, rue de Florence sur le lot 3 893 717

PERMIS D'ADENDDA		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2007-12-09	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'addenda pour l'ajout d'un espace habitable au-dessus du garage pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, avenue Frontenac sur le lot 3 523 159

PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2007-12-02	H05-554	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour une propriété sise au 107 à 121 avenue de Dompierre sur le lot 3 081 379
CCU-2007-12-11	H06-624	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour une propriété sise au 9, avenue de Sardaigne sur le lot 3 559 200

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2007-12-10	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (O. & P) pour un bâtiment de type industriel sis au 310, avenue Liberté sur le lot 3 964 790

08-01-24 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 16 JANVIER 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'affichage et de modification au règlement de zonage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 16 janvier 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Darvault sur le lot 3 579 139
CCU-2008-01-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 78, rue de Darvault sur le lot 3 909 269
CCU-2008-01-05	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, rue de Duclair sur le lot 3 707 107
CCU-2008-01-06	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 162, avenue de Deauville sur le lot 3 909 286
CCU-2008-01-07	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 39, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 926

PROJETS DE CHANGEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-01	I04-412	Approuver la demande de changement de zonage du règlement 555 relativement à la hauteur et à l’implantation au sol d’un bâtiment industriel sis au 280, rue Liberté, sur le lot 4 073 265

PROJETS DE CHANGEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-09	H03-339 H03-336	Approuver la demande de changement de zonage du règlement 555, plus précisément à l'effet de retirer l'usage triplex pour le remplacer par un usage de maisons unifamiliales contigües dans le développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel »

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-08	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'enseignes murales (Réno-Dépôt) pour un bâtiment de type commercial sis au 100, rue de Strasbourg sur le lot 3 738 939
CCU-2008-01-10	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'enseignes murales (Banque TD) pour un bâtiment de type commercial sis au 130, rue de Strasbourg sur le lot 4 090 133

08-01-25 EMBAUCHE STAGIAIRE – RÉGISSEUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU’une étudiante en techniques d’intervention en loisirs a postulé pour effectuer un stage au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le stage inclut notamment la coordination du programme de la semaine de relâche, la semaine « Une fleur en or » et l’élaboration du dossier de programmation de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE ce stage est d’une durée de quatre mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l’embauche de madame Maryline Champagne, au poste de régisseur, classe « D », col blanc étudiant, Service des loisirs, pour la période du 11 janvier 2008 au 16 mai 2008;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Champagne soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-117.

08-01-26 AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI RÉGIONAL DU BASEBALL MINEUR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'« Association du baseball mineur de Candiac »;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du baseball mineur de Candiac » organise annuellement un tournoi régional de baseball Pee Wee qui a eu lieu en 2007 du 9 au 12 août;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac contribue avec ses organismes associés à la présentation d'événements spéciaux de nature régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac à titre de partenaire s'assure de promouvoir la Ville dans le cadre de ces événements;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du baseball mineur de Candiac » et le Service des loisirs se sont entendus sur les éléments reliés à la promotion de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition respecte l'objectif fixé par le programme de support aux événements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'« Association du baseball mineur de Candiac » une aide financière au montant de 1 200 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991, subvention organisme.

08-01-27 AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'« Association du hockey mineur de Candiac »;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du hockey mineur de Candiac » organise annuellement un tournoi provincial de hockey Atome/Pee Wee qui a eu lieu en 2007 du 28 novembre au 9 décembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac contribue avec ses organismes associés à la présentation d'événements spéciaux de nature régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac à titre de partenaire s'assure de promouvoir la Ville dans le cadre de ces événements;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du hockey mineur de Candiac » et le Service des loisirs se sont entendus sur les éléments reliés à la promotion de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition respecte l'objectif fixé par le programme de support aux événements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'« Association du hockey mineur de Candiac » une aide financière au montant de 2 000 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991, subvention organisme.

08-01-28 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1196 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 210 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE

Monsieur le conseiller Ronald Cormier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement 1196 décrétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne;

De plus, monsieur le conseiller Ronald Cormier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-01-29 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE 558 AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'AFFICHAGE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C06-608

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2007, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1194 modifiant le règlement d'affichage 558 afin d'introduire des dispositions particulières relatives à l'affichage à l'intérieur de la zone C06-608, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 18 février 2008 à 20 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**08-01-30 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1189 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 3 700 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES
SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR
COMMERCIAL « CARREFOUR CANDIAC »**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1189 décrétant un emprunt au montant de 3 700 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur commercial « Carrefour Candiac », a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions le 14 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 3 700 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier Patrick Quirion, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

**08-01-31 EMBAUCHE BIBLIOTECHNICIENNE RESPONSABLE –
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de bibliothécairienne responsable;

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche à compter du 18 février 2008, de madame Patricia Lemieux, au poste de bibliothécaire responsable, classe 7, échelon 5, selon les conditions prévues à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Lemieux soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-111.

**Madame la mairesse suppléante Thérèse Gatién invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Huit personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-01-32 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 45.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

THÉRÈSE GATIEN
Mairesse suppléante